



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

A58/33
18 avril 2005

Fonds immobilier

Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif à sa cent quinzième session en janvier 2005 a prié le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration d'examiner pour lui, à sa deuxième réunion en mai 2005, la proposition du Bureau régional de la Méditerranée orientale concernant des projets immobiliers et de formuler une recommandation appropriée à l'intention de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2005.¹ Le présent rapport sera examiné par le Comité à sa deuxième réunion et les vues du Comité seront soumises à l'Assemblée de la Santé dans le cadre du rapport du Comité.

2. Dans la Région de la Méditerranée orientale, 90 % environ de l'ensemble du budget – c'est-à-dire budget ordinaire et fonds extrabudgétaires – est dépensé au niveau des pays. Les ressources directement dépensées au niveau des pays ont considérablement augmenté et l'on peut s'attendre à ce que l'augmentation se poursuive ces prochaines années avec l'intensification des opérations dans les pays consécutive à la politique de décentralisation. Pour appuyer cette politique, il faut des bureaux de pays forts comme le reflète l'augmentation proposée du budget de coopération avec les pays. Ces bureaux auront besoin de collaborateurs techniques supplémentaires pour aider les représentants de l'OMS à apporter des conseils en matière politique aux Etats Membres. Il faudra par conséquent des locaux supplémentaires pour renforcer la présence dans les pays.

3. Les locaux dont disposent actuellement de nombreux bureaux de représentants de l'OMS ne facilitent pas l'exercice de leurs fonctions. A mesure que les budgets augmentent et que la décentralisation est mise en oeuvre, il n'est déjà plus possible dans de nombreux pays d'accueillir l'ensemble du personnel dans le même bâtiment, ce qui a, dans de nombreux cas, des répercussions sur la coordination et l'efficacité. En outre, la sécurité du personnel et des locaux demeure une priorité pour l'Organisation et des mesures appropriées dans ce domaine nécessitent un investissement supplémentaire non négligeable.

4. Les représentants de l'OMS doivent souvent déménager pour toute une série de raisons, notamment la sécurité, l'augmentation des loyers ou le manque de place et, à chaque occasion, il faut supporter un investissement substantiel en frais d'installation – réseaux locaux, câblages, film anti-éclats et autres frais de sécurité.

5. Il s'est avéré difficile de trouver des locaux à des prix raisonnables qui soient sûrs et permettent au personnel de travailler ensemble de manière efficace. Le Bureau régional a défini plusieurs cas où

¹ Voir le document EB115/2005/REC/2, procès-verbal de la dixième séance, section 1 (version française en préparation).

la construction d'un bâtiment est devenue nécessaire pour des raisons de sécurité et/ou de place. Différentes sources de financement sont recherchées, y compris la contribution du gouvernement du pays hôte. L'OMS n'a pas l'intention de construire un bâtiment si son personnel occupe des locaux sûrs du ministère de la santé, si un immeuble des Nations Unies est prévu, ou s'il est possible de louer des locaux à des prix raisonnables et si la construction ne représente pas une solution économique.

6. Les pays indiqués ci-dessous ont été définis comme des pays où la construction d'un bâtiment s'impose parce que la sécurité du personnel est problématique, que les bâtiments actuels ne satisfont pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle, que le personnel est réparti dans plusieurs bâtiments, que des locaux à usage de bureaux appropriés ne sont pas disponibles à des prix raisonnables sur le marché, et/ou que la surface disponible est insuffisante au regard des besoins futurs.

7. En **Iraq**, la condition posée au retour du personnel international de l'OMS est la construction d'un bâtiment à usage de bureaux conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle. En raison de la situation à Bagdad, l'OMS devra construire un nouveau bâtiment ou réaménager un bâtiment existant en veillant à ce que les mesures de sécurité soient intégrées à la conception. L'option du réaménagement d'un bâtiment existant offre la solution la plus rapide, à condition que la surface de la parcelle soit suffisante pour respecter les distances de sécurité prévues. Le coût total de la construction ou du réaménagement est estimé à US \$1,2 million.

8. En ce qui concerne le bureau du représentant de l'OMS en **Jordanie** et le Centre pour les activités d'hygiène de l'environnement, le Gouvernement jordanien a offert à l'OMS une parcelle de 2000 mètres carrés d'une valeur estimée à plus de US \$1 million et accepté de contribuer aux frais de construction à hauteur d'un montant correspondant à cinq ans du loyer actuel du bureau du représentant et du Centre. Ces locaux sont actuellement situés au bord de la rue, la distance de sécurité prévue par les normes minimales de sécurité opérationnelle n'étant de ce fait pas respectée. La construction permettra de regrouper ces deux bureaux et d'intégrer à la conception les préoccupations de sécurité et de fonctionnalité. Le coût estimatif total de la construction du bâtiment nécessaire est estimé à US \$1,4 million.

9. Le bureau actuel du représentant de l'OMS en **Tunisie** ne permet pas d'accueillir l'ensemble du personnel. Bien qu'une partie du bâtiment soit actuellement disponible, le loyer demandé est prohibitif. Or, si elle ne loue pas cette partie, l'OMS risque de devoir partager le bâtiment avec une entité privée, ce qui n'est pas recommandé pour des raisons de sécurité. En outre, le bâtiment est situé au bord de la rue et la distance de sécurité n'est donc pas respectée. Le Gouvernement tunisien a offert une parcelle de 1700 mètres carrés d'une valeur estimée à US \$900 000, située dans une zone commerciale sûre. La conception intégrerait les normes voulues de sécurité et de fonctionnalité. Le coût de la construction d'un bâtiment à usage de bureaux de 1000 mètres carrés est estimé à US \$400 000. En outre, le Gouvernement loue déjà des locaux pour le Centre méditerranéen de l'OMS pour la réduction de la vulnérabilité. La construction d'un bâtiment permettrait d'accueillir à la fois le bureau du représentant de l'OMS et, à condition de trouver les fonds nécessaires, le Centre pour la réduction de la vulnérabilité dans un endroit où la sécurité serait respectée. La contribution des autorités tunisiennes à la location de trois étages et d'un sous-sol est actuellement de US \$43 200 par an, alors que le loyer demandé pour disposer d'un étage supplémentaire est de US \$26 800.

10. Le Bureau régional demande que le montant de US \$1,5 million prévu dans le cadre du projet de budget programme 2006-2007 pour le fonds immobilier, qui est destiné au renforcement de la sécurité et au réaménagement des bureaux susmentionnés, soit consacré, aux côtés de ressources extrabudgétaires et d'une contribution des autorités, à la construction de bâtiments à usage de bureaux.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

11. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution ci-après :

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'utilisation du fonds immobilier pour la construction de bureaux de représentants de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale ;¹

Notant qu'il s'avère difficile de trouver, pour un prix raisonnable, des locaux de qualité appropriée et sûrs pour accueillir les bureaux des représentants de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale permettant au personnel de travailler ensemble de manière efficace ;

1. EXPRIME ses remerciements aux gouvernements qui ont mis à disposition de l'OMS des parcelles sur leur territoire et à ceux qui ont annoncé une contribution en espèces à la construction d'un bureau de représentant de l'OMS ;

2. AUTORISE le Directeur général :

1) à faire réaménager ou construire un bâtiment approprié pouvant accueillir le bureau du représentant de l'OMS en Iraq, en Jordanie et en Tunisie ;

2) à utiliser le montant de US \$1,5 million prévu au projet de budget programme 2006-2007 au titre du fonds immobilier pour la Région de la Méditerranée orientale afin de contribuer au réaménagement ou à la construction d'un bâtiment approprié destiné à accueillir le bureau du représentant de l'OMS en Iraq, en Jordanie et en Tunisie.

= = =

¹ Document A58/33.